



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 2

lea / 29 novembre 2021

DSE 42 2019.POMBSM.78 Loi cantonale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (loi sur l'encouragement du sport, LCESp)

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++	- / --
Zryd (PS-JS-PSA)	7(nouveau)	1		<u>Le canton institue une commission spécialisée chargées des affaires sportives.</u>		-
Zryd (PS-JS-PSA)	7 (nouveau)	2		<u>La commission conseille le service compétent dans les domaines d'activité qui lui ont été attribués.</u>		obsolète
PS-JS-PSA (Stampfli)	12	1	d	<u>soutenir les communes dans leurs efforts visant à ce que les élèves se rendent à l'école à pied ou à vélo.</u> <u>Le canton peut soutenir les communes pour que les trajets scolaires soient davantage effectués à pied ou à vélo.</u>		-